

Libye : La voie à suivre(28.10.11)

Bruxelles, le 28 octobre 2011 (CSI En ligne) : Avec la « Déclaration de libération » prononcée officiellement par les dirigeants de transition de la Libye le 22 octobre, l'immense tâche consistant à édifier une société juste et démocratique et à mettre sur pied une économie capable d'assurer le travail décent et la sécurité économique pour les travailleurs/euses, tant Libyens qu'étrangers, peut débuter. La lourde responsabilité de garantir que les aspirations légitimes du peuple soient pleinement réalisées, conformément aux normes internationales et à l'état de droit, incombe aux autorités transitoires et à la communauté internationale.

La voie à suivre pour la Libye doit se fonder sur le gouvernement démocratique, le respect des principes fondamentaux du droit international y compris la législation internationale protégeant la liberté syndicale et d'expression, l'égalité entière entre hommes et femmes et la protection contre la discrimination, ainsi que sur l'évolution de la société civile avec notamment des syndicats représentatifs et démocratiques. Ces principes doivent sous-tendre le processus à deux étapes que les autorités provisoires ont annoncé, consistant à élaborer une nouvelle Constitution et à tenir, en l'espace de 20 mois, des élections présidentielles et parlementaires.

Du fait que des preuves croissantes démontrent que des atrocités ont été commises tant par le passé qu'au cours du conflit, il convient de prendre de toute urgence des mesures visant à appliquer pleinement l'état de droit, y compris avec des enquêtes en bonne et due forme de tous les crimes qui auraient été commis et la tenue de procès équitables et ouverts des accusés.

La CSI est particulièrement préoccupée des faits démontrant que tant des Libyens que des travailleurs migrants d'Afrique sub-saharienne sont arrêtés et victimes de répression, la couleur de leur peau en étant l'unique raison. Les autorités provisoires doivent garantir que les droits humains de tous les peuples soient pleinement respectés, et en particulier que les plus vulnérables soient protégés. En même temps, les gouvernements de pays vers lesquels des personnes ont fui de Libye pendant le conflit doivent veiller à ce que les droits de ces personnes soient eux aussi pleinement respectés, comme prévu par les normes internationales en la matière. L'effet déstabilisateur des événements survenant en Libye sur les pays voisins doit également être pris en considération.

L'immense richesse amassée par la dictature de Kadhafi appartient au peuple libyen. L'on estime que jusqu'à 200 milliards de dollars seraient entre les mains de la seule Autorité libyenne d'investissement. La communauté internationale doit apporter toute l'aide possible aux autorités libyennes en vue de retracer tous les fonds investis par l'ancien régime, ou dont ce dernier se serait approprié et de veiller à ce qu'ils soient utilisés au profit du peuple du pays, de manière tout à fait transparente. En outre, des mesures efficaces doivent être mises en place en vue d'éviter une « ruée vers les ressources » par les entreprises multinationales, dont bon nombre ont été pendant des années des partenaires commerciaux de la dictature de Kadhafi.

Un avenir nouveau et constructif attend le peuple libyen ; cependant, la voie à suivre risque d'être difficile et de présenter de nombreux défis, avec de grosses tensions internes à surmonter et le risque réel de voir des intérêts étrangers profiter des vastes richesses du pays au détriment de sa population. Permettre le développement d'une panoplie complète d'institutions de la société civile, y compris d'un mouvement syndical fort, représentatif et dynamique soutenu par une bonne législation du travail et par le dialogue social sera un facteur crucial pour garantir une démocratie authentique et faire en sorte que l'économie réponde aux besoins de la majorité et non d'une minorité seulement.

La CSI représente 175 millions de travailleurs au sein de 308 organisations affiliées nationales dans 153 pays et territoires.

Site web : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>